

Le secteur de promotion de la santé est constitué de plus de 40 institutions

Parmi les acteur-trices du secteur de promotion de la santé, il existe un service d'accompagnement, des services supports, des réseaux et des opérateur-trices qui mettent en œuvre depuis de nombreuses années des missions de promotion de la santé sous diverses formes : sensibilisation, formations, productions, accompagnements, production de ressources...

Ils couvrent des champs d'expertises variés : alimentation et activité physique, santé sexuelle et reproductive, prévention de l'usage des drogues, évaluation de projets, communication en santé... Le secteur de la promotion de la santé vient en appui des services de la santé et du social à Bruxelles. Par exemple, des services sociaux, des CPAS, des associations de cohésion sociale, des hôpitaux...



Les demandes du secteur de la promotion de la santé

RENFORCER LA PLACE DU SECTEUR DANS LE PAYSAGE SOCIAL-SANTÉ BRUXELLOIS:

- » Re-positionner et re-financer l'ensemble du secteur de promotion de la santé de manière pérenne, structurelle et suffisante.
- » Assurer son ancrage et mieux articuler les secteurs «promotion de la santé, prévention et soin» sur le terrain et organiser leurs interactions au sein de chaque quartier et au niveau régional.
- » Garantir sa mobilisation dans la mise en œuvre de démarches et d'une méthodologie de qualité.
- » L'impliquer pour mieux anticiper les situations de crises ou d'autres situations problématiques et garantir le lien avec la population et plus particulièrement auprès des publics les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre.

Donner un cadre légal au secteur de promotion de la santé pour lui permettre d'agir dans toutes les politiques et à tous les niveaux de compétences.

Veiller à la cohérence des Plans¹ existants et à venir en région de Bruxelles-Capitale et entre les différents niveaux de pouvoir.

¹ Notamment les Plan de lutte contre la pauvreté, Plan santé bruxellois, Plan de promotion de la santé potentiellement chapeautés par un Plan Social Santé Intégré (PSSI).

INSTITUTIONS MEMBRES DE LA FBPSANTÉ

Alias asbl /

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes - Revue Education Santé / Alzheimer Belgique asbl /

Association de Recherche Action en faveur des Personnes Handicapées asbl / Centre Bruxellois de Promotion de la Santé asbl /

Cultures&Santé asbl / Dune asbl /

Educa Santé asbl / Entr'Aide des Marolles asbl /

Espace P asbl / Eurotox asbl / Ex Aequo asbl /

Fonds des Affections Respiratoires asbl /

Fédération des Maisons Médicales et Collectifs de Santé francophones asbl /

Fédération Laïque des Centres de Planning Familial /

Femmes et Santé asbl / Forest Quartier Santé asbl /

Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines en Belgique asbl /

I.Care asbl / Infor-Drogues asbl / Le Pélican asbl /

Les Pissenlits asbl / Liaison Antiprohibitionniste asbl /

Ligue des Usagers des Services de Santé asbl /

Médecins du Monde / Modus Vivendi asbl /

Observatoire du Sida et des Sexualités asbl /

Plate-forme Prévention Sida asbl / Pointculture asbl /

Promo Santé & Médecine Générale asbl /

Prospective Jeunesse asbl / Question Santé asbl /

Repères asbl / Réseau Santé Diabète asbl / RESO/UCLouvain /

Santé Communauté Participation asbl /

Service de Santé Mentale le Méridien /

Service d'Information - Promotion - Éducation Santé (SIPES)-ULB /

Service d'Education pour la Santé asbl /

O'YES asbl / Union nationale des Mutualités socialistes PIPSA asbl /

Univers Santé asbl / Université de Liège - ESPRist



Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé

49, Avenue Albert - 1190 Bruxelles

02 534 58 19 - 0492 72 39 85

coordination@fbpsante.brussels

fbpsante.brussels

PLAIDOYER

POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ À BRUXELLES



5 enjeux de santé à Bruxelles

01

LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ QUI NÉCESSITENT DE TRAVAILLER SUR LES DÉTERMINANTS IMPACTANT LA SANTÉ.

Citons ici les conditions matérielles et environnementales, les politiques économiques et sociales, les politiques publiques et les valeurs sociétales. À titre d'exemple, la digitalisation croissante des services associées à une moindre disponibilité des guichets bloquent l'accès aux droits.

Œuvrer à la réduction de ces inégalités est le travail du secteur de la promotion de la santé.

02

LA DIVERSITÉ DES BESOINS DE LA POPULATION BRUXELLOISE.

En effet, il est important de tenir compte du clivage social et de ses spécificités : multiculturalité, précarité, monoparentalité... et de s'y adapter.

03

L'ISOLEMENT SOCIAL QUI APPELLE À PLUS DE PROXIMITÉ DES ACTEUR-TRICES DE TERRAIN.

Cette stratégie s'appuie notamment sur la prévention en matière de santé et la mise en œuvre de démarches communautaires en santé.

Selon le Service d'étude de la Mutualité Chrétienne, en 2021, seuls 2% des dépenses en soins de santé seraient liées à la prévention et la promotion de la santé, soit environ 0,17% du PIB.¹

¹ Degryse E. (2021), «Prévention et promotion de la santé: parents pauvres des politiques de santé». En marche le journal de la mutualité chrétienne. www.enmarche.be/opinions/editos/prevention-et-promotion-de-la-sante-parents-pauvres-des-politiques-de-sante.htm

04

LE MORCELLEMENT DES COMPÉTENCES DE LA RÉGION BRUXELLOISE.

L'articulation de ces compétences doit passer par la mise en place d'accords de coopération en concertation avec le secteur de la promotion de la santé et en veillant à être au plus proche des besoins des citoyen·nes.

05

LE MANQUE D'UNE VISION GLOBALE DE LA SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES CITOYEN-NES.

De fait, il est important de se donner les moyens du continuum promotion de la santé, prévention en matière de santé, accompagnement et soin dans un cadre large incluant les déterminants de santé que sont le logement, la cohésion sociale, l'emploi, la mobilité... Cette articulation entre les différents secteurs et les acteur·trices est incontournable, particulièrement, lors de situations de crise (pandémies, dérèglements climatiques...).

Les atouts de la promotion de la santé pour les bruxellois·es

Depuis plus de 30 ans, les acteur·trices du secteur de la promotion de la santé luttent contre les inégalités sociales de santé et viennent en appui aux bruxellois·es dans le but de renforcer leur pouvoir d'agir sur leurs conditions de vie et sur leur santé.

» **Nous partons des besoins de la population pour co-construire** ensemble nos objectifs et actions. Nous proposons dès lors des interventions tant individuelles que collectives, adaptées aux besoins des bruxellois·es, en vue d'augmenter leurs capacités d'agir en matière de bien-être et de santé.

» **Nous impliquons les personnes dans les décisions et les actions** qui concernent leur santé globale. De la sorte, nous contribuons à augmenter leurs propres capacités à comprendre les enjeux de santé et de bien-être et à agir en conséquence sur le plan individuel et collectif en vue de leur émancipation.

» **Nous agissons en amont de la survenue de problèmes de santé** et/ou contribuons à une réduction des risques et participons à la modification des conditions de vie des personnes et de leurs environnements pour qu'ils soient plus propices à leur qualité vie. Ceci contribue à réduire les coûts de santé.

» **Nous prenons en compte les particularités des personnes, de leurs choix de vie et les accompagnons sans jugement ni stigmatisation.** En effet, nous maintenons et étayons le lien de confiance avec les populations par un travail de terrain continu: actions de prévention, de dépistage, de démarches communautaires. Ceci renforce la participation des populations et l'implémentation de solutions adaptées à leurs besoins dans leur environnement.

» **Nous développons des démarches communautaires** au départ d'actions de proximité favorisant la participation et l'expression des besoins de la population (action en conséquence des besoins et avec les publics).

» **Nous adaptons les messages aux caractéristiques de la population bruxelloise** y inclus des primo-arrivante·es et garantissons l'accessibilité des interventions et de la communication (littératie en santé).

Les atouts pour les professionnel·les de la santé et du social

» **Nous offrons un appui** sur les questions de santé globale aux divers secteurs d'activité, aux administrations et aux instances politiques de la Région bruxelloise.

» **Nous travaillons la qualité et la complémentarité des interventions** entre acteur·trices de terrain et de 2^e ligne, et entre secteurs, en cultivant le lien de confiance avec la population.

» **Nous tenons un rôle d'interface:**
- entre différents secteurs et niveaux d'action.
- entre la population et les politiques dans une logique à la fois ascendante et descendante ce qui contribue au lien de confiance entre la population et les politiques.

» **Nous assurons, de la sorte, un véritable travail en réseau.**

Le secteur de la promotion de la santé est au cœur du dispositif social-santé à Bruxelles. Il collabore à un ensemble de politiques social-santé et contribue ainsi à relever le défi de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

9 recommandations pour un ancrage solide et pérenne de la promotion de la santé dans le paysage politique social-santé bruxellois

01

RECONNAÎTRE et INSCRIRE le secteur de la promotion de la santé au cœur du dispositif social santé bruxellois.

02

Faire de la promotion de la santé un **LABEL DE QUALITÉ** soutenu par l'ensemble des politiques publiques.

03

Que la Région se donne et requière les moyens de ses ambitions en assurant le **FINANCEMENT PÉRENNE, STRUCTUREL ET SUFFISANT** du secteur de la promotion de la santé et donc d'opérateur·trices expert·es en promotion de la santé.

04

Octroyer une juste place aux spécificités des publics bruxellois par des **INTERVENTIONS ADAPTÉES** en promotion de la santé, **TANT COLLECTIVES QU'INDIVIDUELLES**, visant l'**ÉMANCIPATION DE LA POPULATION ET L'ACTION STRUCTURELLE SUR LES ENVIRONNEMENTS**.

05

Permettre à tout projet bruxellois (régional, communal ou local) d'élaborer un **PARTENARIAT** avec des acteur·trices du secteur de la promotion de la santé en dégageant des **RESSOURCES** à cet effet.

06

Veiller à **L'OPÉRATIONNALISATION** et à **L'ARTICULATION** concrète de l'ensemble des politiques social-santé avec le **PLAN BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ**.

07

Garantir une **AUTONOMIE D'ACTION** du secteur de promotion de la santé, assurer son **DÉPLOIEMENT** ainsi que **LA COHÉRENCE** avec l'ensemble des politiques publiques œuvrant en faveur de la santé aux différents niveaux de pouvoir et dans divers domaines de compétences (Fédéral, Région bruxelloise, COCOF, COCOM, VGC, FWB, Région wallonne).

08

REFORCER L'APPROCHE DE PROMOTION DE LA SANTÉ au sein de la **PREMIÈRE LIGNE**, en contact avec la population, afin de mieux articuler **PROMOTION DE LA SANTÉ**, prévention et soin.

09

Donner au secteur de la promotion de la santé les moyens **D'ANCRER SON EXPERTISE** et de poursuivre un **TRAVAIL DE QUALITÉ** pour **RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS** ET RAYONNER.